

## **GROUPE DE PERFECTIONNEMENT SYSTEMIQUE**

*Les Interventions Systémiques Coopératives :*

### *Respecter ce qui est de la responsabilité du client*

#### **De la responsabilité de l'accompagné/e :**

- formuler une demande
- donner des informations
- dire et ne pas dire
- proposer, définir et faire évoluer un objectif
- choisir le rythme et la périodicité des rencontres
- respecter le cadre accepté (ponctualité, régularité, paiement...)
- faire ou ne pas faire les tâches proposées
- continuer ou arrêter le travail
- respecter l'engagement financier convenu pour ce travail

#### **De la responsabilité de l'accompagnant/e :**

##### **- apprécier le type de demande :**

- pas de demande personnelle, mais demande d'un envoyeur important pour la personne présente
- demande « non travaillable » telle quelle, car il n'y a pas de solution envisagée, ou elles ne sont pas dépendantes de la personne présente
- demande de conseils, de solutions avec la volonté de les discuter et de les essayer
- demande de coopération pour l'évaluation de solutions envisagées par la personne présente

##### **- définir un cadre de travail acceptable en termes de prix, fréquence, durée, lieu...**

##### **- aboutir à une définition travaillable de l'objectif :**

- en acceptant que, pour un temps, l'objectif ne puisse être défini que comme « moins souffrir » et non comme quelque chose à atteindre précis et contextualisé
- par le questionnement circulaire, on fera apparaître progressivement la partie sur laquelle l'accompagné/e a un réel pouvoir d'action
- en ne proposant pas de « solution » à la place des accompagnés

##### **- être le gardien du « camp de base », c'est-à-dire de la situation présente, donc du non changement, grâce au recadrage du problème.**

#### **Principe fondamental : « que mieux ne soit pas pire »**

- aider à la définition des objectifs et accompagner l'avancée par « petits pas » en proposant des tâches particulières
- relier tout changement aux valeurs de la personne
- se réjouir de tout progrès
- prendre la responsabilité des non réussites (sous-estimation des difficultés, insuffisance de contextualisation...)
- vérifier régulièrement la nécessité de poursuivre cette co-opération.